

Échange de renseignements pour la gestion rationnelle des produits chimiques

NOTE D'ORIENTATION

EDITION AOÛT 2001

Introduction

L'objectif de la présente note est de proposer un processus et des questions clés¹ qui contribueront à l'élaboration d'une charte (la principale réalisation attendue, aussi appelée mandat dans le *Guide de mise en oeuvre pour pays-projet*) pour assurer un meilleur échange de renseignements et renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques. Il est attendu que le travail du groupe s'échelonne au cours de la prochaine année.

L'objectif visé par l'échange de renseignements est de faciliter l'accès à l'information requise par les divers intervenants institutionnels et groupes d'utilisateurs pour établir des capacités légales, techniques, individuelles et institutionnelles nécessaires à la gestion et la réduction des risques associés avec les produits chimiques et à la promotion d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des pratiques sécuritaires. Autrement dit, il s'agit d'assurer que les personnes participant aux nombreux aspects de la gestion et de la sécurité nationale des produits chimiques obtiennent les renseignements dont ils ont besoin en temps et en lieu opportuns et dans une forme qui convient à leurs besoins. L'élaboration et l'appui général d'une charte sur l'échange de renseignements fondée sur les principes d'une planification rationnelle énoncés dans d'autres documents d'orientation d'UNITAR/IOMC constituent la démarche proposée pour faire avancer de tels efforts.

Entreprendre une analyse de situation peut constituer la première étape. Elle serait suivie d'une étude et de l'appui du but suggéré, tel qu'énoncé dans la charte. Des étapes subséquentes pouvant contribuer à la planification incluent l'évaluation d'options pour l'échange de renseignements, la définition des exigences en matière de ressources et l'obtention de l'appui des décideurs. Toutes ces étapes peuvent contribuer à définir le *contenu* d'un projet de charte.

Analyse de situation

Le Profil national de gestion des produits chimiques aura établi les principales institutions participant à un ou plusieurs aspects de la gestion des produits chimiques et, possiblement, les besoins nationaux en matière de renseignements pour la gestion des produits chimiques. Ce profil constitue donc un bon point de départ pour entamer l'analyse de situation. Cette dernière vise à établir une carte aussi complète et détaillée que possible des besoins de renseignements propres aux divers intervenants et à l'infrastructure existante. Par exemple, un accident, un empoisonnement ou toute autre situation d'urgence ne commandent pas les mêmes besoins qu'un organisme de réglementation responsable d'évaluer les risques à l'environnement et à la santé humaine associés avec l'utilisation d'un produit chimique donné ou les risques que courent un travailleur dans une usine. Il peut s'avérer utile de trier les renseignements en fonction des principaux détenteurs d'enjeux et d'autres groupes ayant besoin d'un accès à des renseignements sur les produits chimiques tels que les travailleurs (y compris les travailleurs agricoles), les consommateurs (le grand public), le personnel d'intervention d'urgence (y compris les travailleurs dans les hôpitaux), les organismes de réglementation (y compris ceux responsables du contrôle des importations et des exportations et de l'approbation des usines, etc.) ainsi que les décideurs.

¹ Voir l'annexe A pour connaître les principales questions à aborder au cours de l'analyse de situation ainsi que les étapes subséquentes relatives à la planification.

L'analyse de situation peut mener à la rédaction d'un rapport établissant les besoins des divers intervenants, l'infrastructure déjà en place et ses limitations à aborder les besoins et les priorités définis.

Étude du but et des objectifs proposés

Tel qu'énoncé ci-dessus, le but proposé par l'échange de renseignements est de faciliter l'accès aux renseignements requis par divers intervenants institutionnels et groupes d'utilisateurs. Une des principales réalisations attendues de cet effort est l'élaboration par le groupe de travail, à l'intérieur d'une période d'une année, d'une charte pour renforcer l'échange de renseignements propices à la gestion rationnelle des produits chimiques. Cette charte devra également avoir été approuvée par les hauts dirigeants.

En fonction des besoins en matière de renseignements définis² et en tenant compte des circonstances propres au pays (ex. : l'infrastructure déjà en place pour assurer l'échange de renseignements et les capacités des divers intervenants et groupes d'utilisateurs), il importe d'abord et avant tout d'établir un ensemble clair d'objectifs. Voici des suggestions d'objectifs qui peuvent contribuer à assurer un échange efficace de renseignements :

- mieux répondre aux besoins informationnels des utilisateurs, autant du secteur public que privé et autant sur le plan local, provincial ou national;
- faciliter le recueil, la gestion, l'accès, l'utilisation et la diffusion de renseignements et de données pour la gestion des produits chimiques et la prise de décisions;
- fournir des renseignements pour appuyer l'établissement de politiques et la prise de décisions rationnelles et éclairées et ce, en temps utile;
- renforcer la capacité nationale à recueillir et à utiliser des renseignements de nature multisectorielle provenant de sources internationales;
- renforcer la capacité locale à respecter les obligations et les exigences en matière de renseignements prévues par les accords multilatéraux; et
- contribuer à une approche intégrée à la gestion nationale des produits chimiques.

Le groupe de travail pourra définir d'autres objectifs qui contribueront aux efforts d'échange de renseignements.

Évaluation des options pour l'échange de renseignements

En tenant compte de la situation existante et des objectifs énoncés, le groupe de travail pourra ensuite établir des options possibles. Parmi les options possibles pour l'échange de renseignements (qui peuvent parfois s'appuyer mutuellement) figurent les suivantes :

- répertoire national de renseignements (ex. : index, pages Web consultables);

² L'annexe B présente quelques types de renseignements qui peuvent être utiles aux échanges.

- pages Web dans Internet³ comportant des liens vers des sources figurant dans le répertoire national;
- bulletins de liaison (versions papier et électroniques) pour transmettre des mises à jour sur des sources de renseignements ou de nouveaux documents qui sauront intéresser le réseau;
- points d'intérêt sur les renseignements sur les produits chimiques (ex. : affectation de personnes pour assurer l'échange efficace des renseignements);
- accords d'échange entre institutions;
- répertoire partagé de ressources (ex. : base de données).

Voici d'autres questions utiles pour choisir les options que le groupe de travail et les décideurs voudront évaluer :

- Dans quelle mesure les activités d'échange de renseignements doivent-elles être officielles (ex. : Y a-t-il lieu d'établir un secrétariat)?
- Quels sont les renseignements prioritaires à échanger?
- Qui y participera?
- L'accent sera-t-il mis à l'interne?
- Les activités d'échange de renseignements toucheront-elles le grand public dans une certaine mesure?
- Le renforcement et la mise en œuvre du processus d'échange de renseignements se feront-ils par étapes?
- Quelles seront les ressources nécessaires?

Exigences en matière de ressources

Une des étapes cruciales du processus de planification consiste à évaluer les exigences en matière de ressources. Ces exigences peuvent jouer un rôle de premier plan dans le travail du groupe et aideront à donner forme aux options et aux recommandations à privilégier. Voici des questions pouvant contribuer à cet effort :

- Quelles ressources financières et autres seront nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace de chacune des diverses options proposées?
- Quelle entité pourrait fournir les services de secrétariat (le cas échéant)?
- Où est-il possible d'obtenir de telles ressources?

Obtention de l'appui des décideurs

Il est important de présenter les délibérations du groupe de travail aux décideurs compétents pour qu'ils puissent les évaluer et dans l'espoir qu'ils les adoptent et les mettent en œuvre. Un bref rapport peut être préparé et distribué pour faire état des conclusions et des recommandations du groupe de travail (en prenant soin de dresser la liste des options et de mettre l'accent sur celles qui sont privilégiées), y compris le projet de charte sur l'échange de renseignements. Une fois que les principales questions (tel que discuté ci-dessus) ont été abordées de façon satisfaisante et reflétées conséquemment dans la charte, cette dernière pourra être officiellement entérinée par les décideurs.

³ Voir l'annexe C pour en savoir davantage sur le rôle potentiel d'Internet dans l'échange de renseignements.

Annexe A

Principales questions à aborder dans l'analyse de situation

Les questions d'orientation suggérées suivantes pourront contribuer à établir les détails de l'analyse de situation et les étapes subséquentes :

Utilisateurs des renseignements

- Qui sont les utilisateurs actuels et potentiels des renseignements dans le pays?
- Quels sont leurs besoins potentiels?

Caractéristiques des renseignements (et des activités d'échange des renseignements)

- Quels types d'activités produisent des renseignements?
- Quel type de renseignements est habituellement utilisé ou requis pour gérer les produits chimiques?

Sources de renseignements

- Quelles sont les principales sources nationales de renseignements sur la gestion des produits chimiques?
- Quelles sont les sources internationales de renseignements et de données pertinents?

Mécanismes d'échange de renseignements

- Existe-t-il des types de mécanismes pour assurer l'échange de renseignements entre ministères ou départements?
- Quels renseignements sont partagés entre les différents organismes (y compris et excluant les organisations non gouvernementales) responsables de la gestion des produits chimiques?
- Existe-t-il des types de mécanismes pour échanger de tels renseignements?
- Existe-t-il des types de mécanismes pour échanger des renseignements avec le grand public?

Principales questions relatives à la planification

Évaluation de l'importance et de l'utilité des renseignements

- Les renseignements sont-ils nouveaux (ou constituent-ils un ajout à des renseignements existants) ou actuellement inconnus de ceux responsables de la gestion des produits chimiques?
- Les renseignements peuvent-ils intéresser d'autres parties ou leur être utiles (ex. : d'autres ministères ou organisations non gouvernementales)?
- Les renseignements doivent-ils être interprétés? Sont-ils faciles à comprendre et à communiquer?
- Les renseignements sont-ils confidentiels?

Occasions à saisir

- Existe-t-il des modèles d'échange des renseignements (ex. : concernant des renseignements non relatifs aux produits chimiques au sein de certains ministères) à partir desquels des leçons pourraient être tirées?

Rôles, responsabilités et décisions pour différents intervenants

- La responsabilité de surveiller l'efficacité de l'échange de renseignements sera-t-elle partagée ou confiée à un seul organisme principal?
- La mise sur pied d'un secrétariat pour l'échange de renseignements serait-elle utile?
- Dans quelle mesure l'échange de renseignements doit-il être officiel (ou non)?

Obtention de l'appui des décideurs

- Quelles sont les opinions des ministères et des autres principaux intervenants concernés?
- Laquelle des options risque davantage de jouir d'un fort appui?
- Quelles sont les options privilégiées?

Annexe B

Exemples de types de renseignements utiles à échanger

- dossiers d'homologation des usines;
- données de surveillance (ex. : niveaux de produits chimiques dans l'air, l'eau, le sol, des aliments);
- données de recherches menées sur les produits chimiques;
- données d'homologation des pesticides;
- statistiques sur l'importation, l'exportation et la fabrication de produits chimiques;
- émissions industrielles (estimées et réelles) et d'autres données de surveillance;
- commerce des produits chimiques (y compris l'importation et l'exportation);
- données de ventes (ex. : pesticides vendus au détail ou en gros aux agriculteurs);
- données toxicologiques internationales et nationales, y compris celles sur les répercussions des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement;
- renseignements publics, y compris dépliants, brochures et affiches;
- activités de formation et de renforcement des capacités (ex. : communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses), y compris guides et documents d'orientation;
- documents d'information;
- rapports et documents examinés ou non par les pairs;
- procès-verbaux de réunions sur la gestion des produits chimiques;
- données sur les interventions d'urgence;
- répertoires de produits chimiques accumulés, non utilisés, non distribués et entreposés.

Annexe C

Rôle d'Internet dans l'échange de renseignements

Internet peut constituer un important outil pour faciliter l'échange de renseignements. Les pays auront intérêt à évaluer les points suivants, décrits ci-dessous.

- Les applications conçues pour l'échange de renseignements doivent être compatibles avec le Web (ex. : fichiers en format Word ou Excel, graphiques). La plupart des logiciels informatiques permettent déjà la publication dans Internet.
- Les renseignements dans Internet peuvent être facilement mis à jour et reformatés selon l'évolution des besoins des utilisateurs et des fournisseurs.
- L'accès à Internet est relativement peu coûteux. Il coûte souvent moins cher qu'un système de communication interne (ex. : il est facile de monter un réseau local (LAN) – ou ensemble d'ordinateurs branchés en réseau – dans un bâtiment, mais la tâche se complique lorsqu'il s'agit de donner accès à plusieurs ministères répartis dans plusieurs bâtiments).
- Nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux accordent une importance prioritaire à l'aide d'accès à Internet et la fourniture de matériel et de logiciels informatiques.
- Internet est souvent le seul moyen pratique pour les pays en développement de se doter d'un réseau efficace pour assurer l'échange de renseignements.

De par sa nature, Internet est un système public, et les infractions au système sont donc possibles. Il existe toutefois des logiciels qui assurent un niveau de sécurité acceptable.



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison avec les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:

Maison internationale de
l'environnement (MIE)
11-13 chemin des Anémones
1219 Châtelaine/GE
Suisse

Adresse postale:

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
<http://www.unitar.org>